

Question écrite du 17 novembre 2021 de Mme Elena Ursache et M. Denis Ruyschaert: «Opération Agorapublica au Petit-Saconnex».

Choisissez un bloc de construction.

En réponse à la motion M-1352 du Conseil municipal qui réclamait notamment au Conseil administratif d'étudier rapidement un ou plusieurs projets d'ouverture d'une structure de type maison ou espace de quartier au Petit-Saconnex, le Conseil administratif prenait acte qu'au Petit-Saconnex «un grand nombre d'habitant-e-s souhaitent s'investir dans la vie de leur quartier» et estimait qu'il était dès lors «important de parvenir à une unité de projets et de fédérer les multiples acteurs et actrices».

Dans ce contexte, le département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS) a mandaté une entreprise privée (Agorapublica) pour accompagner les habitants-e-s jusqu'à la constitution d'une association ou d'un collectif et pour la définition de son projet.

Sur la base de ce mandat, Agorapublica a invité les habitant-e-s à une réunion en distanciel, qui a réuni une centaine de personnes. Durant l'été, il s'est ensuivi divers ateliers (également en distanciel) tenus sur une base sélective pour préciser les objectifs de cette démarche. Puis, cet automne, une réunion pour finaliser cette démarche s'est tenue une fois encore en distanciel. Elle a réuni un peu plus de vingt participants.

Cette démarche a abouti à un processus de mise en place d'une nouvelle association soutenue par la Ville, avec des objectifs généraux incluant notamment la création d'une plateforme numérique pour faciliter les contacts au sein du quartier ainsi que d'un groupe de travail devant réfléchir au contenu et au rôle d'une éventuelle maison de quartier.

S'il est légitime qu'une maison de quartier soit pilotée par un collectif ou une association représentative des acteurs locaux, appartient-il à la Ville de Genève de prendre parti en dupliquant le travail déjà entrepris par les associations existantes?

En effet, il existe déjà des associations établies depuis plus de dix ans dans le quartier, qui travaillent sur les mêmes sujets. Dès lors, la démarche du DCSS semble être en compétition avec les actions déjà engagées par la société civile locale. Elle intervient aussi à un moment où les ressources financières de la municipalité sont pour le moins tendues.

Par conséquent, nous souhaiterions avoir les réponses aux questions suivantes:

1. Le Conseil administratif considère-t-il qu'il est de son ressort de financer des démarches visant à créer une nouvelle structure alors que de telles associations existent et fournissent déjà des prestations similaires?
2. Sur quelle base et en fonction de quelles compétences le choix d'Agorapublica est-il intervenu?
3. Quel est le coût total de cette opération?

4. Pour quelles raisons les associations déjà en place n'ont-elles pas été sollicitées pour travailler à la définition du contenu et du rôle d'une future maison de quartier au Petit-Saconnex?
5. L'intention du DCSS est-elle de poursuivre le financement ou, sous quelque forme que ce soit, le soutien opérationnel de cette nouvelle structure?